

Trame verte et bleue péri-urbaine et urbaine

Observation des pratiques et expérimentations

Étude des usages n°1 :
Parc du 11 novembre à Cluses (Haute-Savoie)

Étude réalisée par Franck Léard et Isabelle Daëron



Action financée par la Région et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, et
le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



Les partenaires de l'action régionale «Trame verte et bleue urbaine et
péri urbaine - Expérimentation et observation des pratiques »



INTRODUCTION

Contexte

Les expérimentations menées par la CAUE/RA et les différentes communes Rhône Alpines engagés dans le dispositif, visent, dans son versant social, à étudier, explorer et mettre en perspective les usages existants de plusieurs sites. À partir d'observations et d'entretiens, l'étude des usages a pour objectif d'identifier les freins, limites et potentiels favorisant la mise en œuvre des trames verte et bleue. La question du vécu est ici favorisée pour éclairer et donner du sens à la complexité de l'expérience du lieu où de multiples acteurs participent à sa définition, souvent de manière contradictoire. Ces définitions issues des différents niveaux d'intervention (institutionnel, professionnel, municipal ou simplement du fait des habitants) génèrent autant de représentations sur l'usage réel qui ne tiennent pas en compte l'enchevêtrement des pratiques : tout espace, public de surcroît, compose avec une multiplicité de façons de le définir et de s'en servir qui ne peut se réduire à un usage particulier.

Méthodologie

La demande initiale émise par le CAUE74 consistait à explorer trois sites TVB entre Cluses, Marnaz et Thiez demandant d'investiguer trois configurations TVB différentes. Il a été choisi de se concentrer sur le site de Cluses pour approfondir et renforcer la compréhension des usages du site en prenant l'option d'une investigation longue et étendue combinant plusieurs méthodes. D'une part, 25 entretiens des usagers rencontrés sur le site, avec demande de qualification et d'appréciation de ses composants visant à en saisir la logique fonctionnelle. À ceci, enfin, se sont ajoutés 10 entretiens avec des professionnels, commerçants, techniciens, et élus de la commune, qui ont donné un regard plus général sur la politique menée autour des espaces verts et des berges de l'Arve ; sur l'urbanisme, l'organisation des services municipaux, les ambitions à court et moyen terme quant aux aménagements ou encore des considérations sur les contraintes objectives qui pèsent sur le développement des TVB en contexte urbain. Pour compléter ces discours, trois jours d'observations diurnes et nocturnes ont été menés à travers une analyse formelle et géographique visant à faire apparaître différents éléments d'ambiances permettant de qualifier le lieu à partir d'éléments formels non exprimés dans le discours des usagers. Les observations ont aussi amené une description du comportement d'usagers pouvant donner du sens aux discours produits et faire apparaître des appropriations plus fines non contenus dans ces mêmes discours. Elles ont également fournies des éléments d'informations sur les différents rythmes journaliers d'usage permettant de saisir la temporalité du site, comme les intensités d'occupations. Des mesures de fréquentation, des temps de résidence ou des motivations à l'usage ont permis d'apporter des éléments de compréhension et d'opérer des constats sur le vécu du site. Le présent document visera à décrypter dans un premier temps les différentes modalités d'usage du site, puis à en décrire ses constituants formels et d'ambiance pour enfin, tenter d'éclairer ces derniers à travers le discours tenu par les professionnels et élus de la commune.

I - PRÉSENTATION DU PARC



La trame verte et bleue étudiée se situe en entrée de ville, au cœur du Carrefour de l'Europe distribuant la circulation routière en direction du centre ville ou en direction des communes avoisinantes ou des stations de ski environnantes. Proche de la cluse montagneuse donnant son nom à la ville, elle est de taille très limitée (environ 500m²), coincée entre l'Arve et le dispositif routier, le périmètre se situe en contrebas, presque en souterrain, des circulations automobiles et piétonnes. Le site est accessible à pied, depuis la place des Allobroges en empruntant deux tunnels situés sous l'échangeur routier ou par le tunnel permettant de rejoindre la piste cyclable en bordure d'Arve, situé quai de la Liberté. La position du site a ceci de remarquable, c'est d'être à la fois proche d'une entrée de ville (par l'accès routier) et proche de la sortie de ville, à proximité de l'office du tourisme, lui même situé sur les berges de l'Arve. Jouxant le Pont Vieux permettant de rejoindre l'autre berge de la rivière, le site présente depuis peu quelques agrès et matériels à destination des sportifs, ainsi qu'un banc isolé.

Une micro-aménité verte au cœur d'un nœud routier

La taille réduite du site et sa situation géographique au regard de la ville donne toutefois la sensation d'un espace retiré en partie de la vie communale et des activités qui y prennent place. Les occupations spatiales y sont peu nombreuses et de courte durée, joggers et promeneurs constituant l'essentiel de la fréquentation du site. Pourtant, le lieu offre des vues sur l'Arve, la cluse et le Pont Vieux, pour le moins agréables, si l'on fait abstraction de la perspective arrière et de l'intensité sonore de la circulation automobile. Les aménagements des espaces verts et les arbres confèrent à ce lieu une dimension végétalisée avec une plus value visuelle indéniable. Situé dans un coin de ville, elle procure le sentiment d'un espace en partie protégé des intensités urbaines, bien que situé à proximité d'un de ses plus grands diffuseurs. Donnant accès à la piste sur berges (dont elle est l'aboutissement), le site se présente dès lors comme un espace contrastant avec les espaces minéralisés de la place des Allobroges.

Un espace déconnecté en partie de la ville

Les tunnels permettant d'y accéder font office de frontière et marquent le site d'une forte singularité. Traverser cet espace conduit son usager à emprunter soit la piste, par le tunnel piétonnier, ou le pont, soit à résider en son sein. Seul lieu institutionnel à proximité, l'office du tourisme n'est pas intégré au site, et est accessible sans passer par le parc. Sa situation et sa configuration en fait donc d'abord un espace traversant plus que stationnant. La mise en place des différents matériels à destination des sportifs provoque ainsi curiosité et usages sporadiques. La déconnexion relative de ce lieu avec le reste de la ville réside dans le fait d'être un espace sans objet, ou sans finalités fortes à proposer à part une occupation ou une résidence temporaire.

Un intérêt relatif de la municipalité envers cet espace

Le site n'a pas d'appellation unanimement établie. On l'appellera parc de l'Office du tourisme, ou du 11 novembre en fonction du nom de la place de l'office du tourisme, on le confondra aussi avec le parc privé situé à proximité. Pourtant, cet espace ne dispose que peu d'attentions de la part de la commune qui n'en fait pas un territoire particulier de développement. Utilisé pendant le festival pour des animations à destination de la jeunesse, lieu dédié pour la composition d'événement végétal, le site est considéré comme finalisé et ne verra pas d'opérations supplémentaires. La pose des agrès au cours de l'été a toutefois revivifié l'intérêt des habitants envers ce site qui le voit ainsi valorisé.



1. LES USAGES DU PARC

Le site se caractérise par un positionnement géographique singulier à la fois au cœur de la ville et à sa limite due à la configuration particulière de la ville elle-même. Ce positionnement en fait un lieu où se mêlent nombres d'activités diverses de stationnements comme de passages, aux temporalités distinctes mais dont l'analyse permet de saisir la spécificité du site.

a. Les usages de stationnements



Les populations dites de stationnement la plus « consommatrice » du site sont les collégiens et lycéens qui y trouvent, pendant les périodes printanières et estivales, un lieu pour développer des sociabilités à l'écart des regards adultes. Utilisant le banc ou les rebords des murets à proximité, les pelouses ou les recoins des tunnels permettant d'y accéder, les jeunes usagers, démontrent par leur occupations des lieux, la faible fréquentation et résidence des adultes sur le site. Le lieu présente les caractéristiques du lieu isolé où peuvent se dérouler en toute quiétude, des pratiques juvéniles à l'abri des considérations adultes, peu éloigné du collège (à 2 minutes à pieds). Coin idéal pour les amoureux adolescents mais aussi lieu de repli pour se nourrir rapidement, boire ou fumer dans un espace public retiré, le parc est utilisé pour sa discrétion et sa situation en contrebas. Cet usage se retrouve également sur les bords de l'Arve et sur la piste cyclable qui accueille également ces expériences juvéniles mais qui se retrouvent cette fois ci sous le regards des habitants résidents sur les berges. Ces occupations des bords de berges sont effet surveillées et sanctionnées par les habitants qui n'hésitent à chasser les jeunes quand ils deviennent envahissants. Le contrôle social des occupations intempestives sur les berges est réalisé pour garantir une tranquillité et un calme que le prolongement du parc procure. « On se bat pour ce que les squatteurs ne restent pas ici. On y va carrément et on les chasse car ils ne sont pas d'ici. On va leur dire qu'ils n'ont rien à faire ici et en général ça se passe bien. » (habitante des berges). Cette privatisation d'un espace public est une précaution pour que le lieu n'accueille pas d'activités dérangeantes ou prohibées de la part de des jeunes. Elle démontre également que la paisibilité des berges est à protéger.

- Les sportifs sont également des usagers du site qui trouvent dans ce lieu, quelques aménagements per-

mettant de résider plus longuement. S'y rendant de façon individuelle, le lieu et le matériel à disposition est l'occasion d'assouplissements ou d'exercices d'échauffements mais le stationnement n'y est que temporaire. Le site se situant au bout de la piste cyclable, il se présente comme une destination à atteindre pour rebrousser chemin ou un passage obligé pour rejoindre la berge en face par l'intermédiaire du Pont Vieux. Plus nombreux que les adolescents, les usages sportifs sont davantage limités dans le temps et ne développent pas de sociabilités ou d'activités sur le site autres que celles relatives à l'exercice physique.

- Le banc à disposition sur le site permet à l'évidence le stationnement de personnes souhaitant profiter du lieu. Étant le seul à disposition, il se voit occupé par toute une population qui parfois attend son tour pour pouvoir s'y asseoir. Employés profitant de la pause déjeuner et s'asseyant dans un cadre agréable et en extérieur, mamans avec leurs enfants qui passent un temps dans cet espace, personnes âgées ou seules trouvant dans ce lieu un endroit à l'air pour contempler une rivière et « se poser ». L'endroit n'est pas particulièrement calme, du fait de la proximité de l'échangeur routier, mais il est à parier que les aménagements des espaces verts, la proximité de la rivière et la vue disponible donne au lieu un charme et une attractivité indéniable. Certains personnes rencontrés sur le site profitent également des revêtements de gravier pour improviser un terrain de pétanques, n'hésitant à venir de Marnaz pour y jouer.



8 Ces différents usages démontrent que rester sur le lieu et y développer une activité n'est pas chose aisée car elle n'accueille que partiellement une diversité d'usages de stationnements. Le fait d'avoir un seul banc ne permet pas non plus de recevoir de multiples occupations ou activités. A l'inverse, l'absence d'offre diversifiée laisse place à des occupations mineures, éphémères ni même un usage intensif du lieu. Seuls les étudiants y trouvent, de par son caractère isolé, une utilisation durable.

b. Les usages de passages (Sportifs, résidents alentours, parc comme raccourci ou passage obligé)

Cet espace se voit ainsi plus souvent traversé qu'occupé, les sportifs comme décrit plus haut, voyant en lui un repère dans un parcours de course. Cette particularité se retrouve également dans le discours des promeneurs qui apprécient la composition formelle de l'espace et qui trouvent en lui un aboutissement d'une ballade initiée sur les bords de l'Arve. Demandant que celui-ci soit garni de davantage de bancs, de poubelles (une



seule sur site) ou de jeux pour enfants, les promeneurs devinent le potentiel du lieu par leurs usages répétés. « Comme il y a souvent des jeunes qui viennent y manger, on voit souvent la poubelle pleine, ça déborde et c'est pas toujours très joli » (Habitante des berges).

Le parc propose par sa dimension formelle (en cercle), une redistribution des flux de circulation piétonne ou cycliste, lent (balade) comme rapide (course), vers le centre, l'extérieur de la ville, de l'autre côté du pont ou le retour vers la piste sur berges. Cet usage informel tient lieu d'appropriations résultant de l'absence d'usages contraints. Il est par ailleurs également utilisé pour rejoindre les habitations des berges et d'éviter le nœud routier qui ne permettent pas les mobilités douces par l'absence de trottoirs piétons. « Pour revenir du centre ville, ma fille préfère passer par le parc, c'est beaucoup moins dangereux et ça évite de passer par toutes ces rues où il y a trop de voiture. » (habitant des berges). Pour certains habitants des berges, le passage par le site est perçu comme un raccourci pour le centre-ville. Alors qu'il est légèrement excentré et demande d'effectuer un détour, le site et sa spécificité piétonne et cycliste, permet d'éviter de traverser routes et voies de circulation.

Le site est aussi emprunté pour sa situation et pour son usage informel, permettant, par exemple, aux résidents des berges d'avoir un lieu de promenade dédié, ou il est commode de balader les enfants ou les animaux de compagnie. Espace de promenade, donc de traverse, qui accueille des passages et des résidences temporaires, le site est avant tout un espace de transition entre deux expériences urbaines (celle de la ville et celle des berges). L'espace du site comme son accès propose ainsi une rupture vis à vis de l'expérience urbaine. Depuis la place des Allobroges, les tunnels et la zone de transition (elle-même située au cœur de l'échangeur routier) amène l'usager vers le passage, l'appréciation ou l'occupation du site. L'arrivée sur site depuis la place offre ainsi un coin de nature, dans un espace confiné, voire intime. Le lieu offre ainsi un moment de recueillement et de repos, préservé en partie des nuisances de la route adjacente mais qui de par sa configuration et sa situation en contrebas s'apparente à un espace hors de la ville. Les usagers de passage sont certainement moins sensibles à cette dimension mais les usagers de résidence évoquent davantage cet aspect du parc. L'imaginaire du lieu comme son calme recomposé par ses attraits paysagers n'est pas sans influence sur ces fréquentations. Le coin de ville, retiré et peu fréquenté en fait un lieu de repos et de solitude, qui tranche radicalement avec l'intensité ou les exigences sociales de la vie urbaine.



Les accès au parc (de haut à gauche en bas à droite) : 1- Du centre-ville, en passant sous le rond-point, 2- Par la piste cyclable, 3- du Pont-Vieux, 4- Par les escaliers.

c. Les usages d'appropriation

Les fréquentations du parc selon les personnes interviewées sont fortement hétérogènes. Les avis divergent pour dire si sa fréquentation est positive ou négative. Certains laissent entendre que des occupations délicieuses nocturnes lui confèrent une réputation problématique alors que d'autres ne voient rien de la sorte et considèrent même que le parc privé situé à proximité accueille davantage de comportements prohibés (ivresse, usage de stupéfiants) de par son caractère encore plus retiré. Malgré des observations nocturnes, il ne nous a pas été possible de constater d'occupations après la tombée de la nuit. Pourtant, certains commentaires confirment certaines occupations à visée festive, qui donnent un nouvel usage au lieu. La nuit renforce encore la dimension du « hors la ville » et permet de donner un lieu à des activités qui ne peuvent s'exercer sous le regard des habitants. Les techniciens en charge de l'entretien de l'espace ne signalent pas de comportements plus problématiques qu'ailleurs et les dégradations ou l'abandon de débris ne semblent pas faire l'objet d'une attention particulière. La présence diurne de sociabilités juvéniles ou résultant de jeunes adultes en ce lieu signale, par contraste, l'absence de lieu permettant leur développement. Le parc de ville, aussi exigu soit-il, semble accueillir ainsi, selon des temporalités qui lui sont propres, certains comportements mais qui ne confèrent pas au lieu une définition d'un lieu mal famé. Les occupations des berges semblent ici davantage problématiques mais le contrôle social effectué par les habitants empêche une appropriation trop forte du lieu.

d. Les usages secondaires (technicien espace vert, outil de communication événementielle municipale)

Les professionnels en charge de l'entretien et des espaces verts représentent des usagers secondaires dans la mesure où ils l'empruntent moins pour lui-même que pour des motivations liées à leur fonction. Présents régulièrement sur le site, leurs usages ont vocation à permettre l'occupation ou le passage des autres usagers. Toutefois, le traitement hebdomadaire du site leur permet d'avoir une vision des usages et une manière de qualifier le site. Ici, le site est davantage perçu avec le filtre du professionnel qui use de ce lieu en tant qu'espace de travail et ne développe pas d'expertises, là où l'utilisateur occasionnel ne pourra observer autant

de détails. Ainsi, la communication événementielle de la ville (pour le Tour de France ou l'Euro de football) voit la création sur site de massifs floraux et végétaux « à thèmes » permettant d'illustrer les événements d'actualité. Ces compositions proposent des agréments esthétiques en cherchant une valorisation formelle mais qui pourrait se situer dans un autre parc. Ces agréments visent une amélioration qualitative du site, visuelle notamment, sans pour autant valoriser le lieu du point de vue de sa fonction ou de ses usages effectifs. En effet, ces dispositifs ne prennent pas appui sur la spécificité du site (matériaux, histoire, usages, climat, etc.) mais l'utilisent comme décor. Beaucoup d'utilisateurs épisodiques ne remarquent pas la composition végétale ainsi produite. L'agrément formel est ainsi peu considéré même s'il fait partie du décorum du site.

2. LES DIFFÉRENTES FORMES DE CONFLIT D'USAGES

En tant qu'espace public, certains usages sont amenés à se rencontrer, provoquant parfois une conflictualité. L'espace n'étant pas particulièrement étendu, ces conflits restent mineurs dans leur gravité ou leur importance mais signalent le degré d'appropriation du lieu. La superposition des usages a cependant pour effet de créer des représentations sur les autres usagers du site en leur attribuant des intentions et de généraliser certains comportements constatés.

a. Parking voitures sur Berges



Le manque de places de parking aux alentours de l'école, comme leur engorgement aux heures de pointes, contribue à déplacer le stationnement automobile sur le quai de la Liberté. La proximité de l'école primaire Sainte Bernadette provoque ainsi le stationnement de dizaines de voitures qui gênent l'accès aux garages des habitants sur berges : « Depuis la rentrée et même depuis l'année dernière, les gens stationnent. A 16h30, à la sortie d'école, il y a parfois une vingtaine de voitures qui sont garées là. Moi-même, en tant que riverain, je ne sors pas. Quand il y a des activités extra scolaires, ou quand je dois partir, ou quand je pars au travail, ça devient problématique. Car ils se garent sur la pelouse ou n'importe comment. Il y a un gros problème de stationnement en centre ville mais moi je m'en rends pas compte, j'habite là. Moi, ça me provoque un stress... ils en ont tous pour 5 minutes, mais ces 5 minutes me mettent en retard. D'ailleurs je sais même pas comment ils font pour faire demi-tour. Alors ce qui est marrant, c'est que nous en tant que riverains, on se fait verbaliser si on stationne sur la piste mais ceux qui viennent là pour chercher leurs gosses, non. Moi, ça m'est déjà arrivé ». L'accès aux berges étant autorisé pour les riverains, certains parents d'élèves connaissant le passage permettant d'y accéder s'autorisent le stationnement et gênent à la fois la circulation sur la piste des Berges comme l'accès ou la sortie des résidents de leur domicile.

b. Cyclistes et Piétons

Les sportifs rencontrent également une superposition d'usage en fonction du moyen de locomotion choisi. Les cyclistes, se déplaçant avec une certaine vitesse, sont ainsi parfois gênés par les promeneurs, utilisateurs de rollers ou joggers empruntant la piste de façon moins rapide. La dangerosité est avérée et certains d'entre eux ont signalé un risque d'accidents. « Des fois, dans le parc, ceux qui promènent leur chien, ils enlèvent la laisse et le chien peut courir de partout et nous, on arrive et là ça devient dangereux, en tout, ça m'est arrivé plusieurs fois de devoir très attention quand j'arrive sur la piste, il faut rester vigilant. » Les usages des berges

et du parc s'incrinvent donc, dans cette dimension sportive, par leur mixité en termes de vitesse de déplacement. Bien que signalée par le marquage au sol, les vitesses différentielles des mobilités douces demandent une vigilance et une attention à l'approche du site.

c. Résidents et jeunes

Signalées plus haut, ce conflit d'usage entre résidents des berges et jeunes venant profiter du calme et de la position de retrait de ces dernières soulignent l'appropriation du lieu par les habitants. Le contrôle social qui en résulte s'apparente parfois à une privatisation du lieu sous couvert de surveiller les agissements pouvant être délictueux (consommation d'alcool ou de stupéfiants, visite des maisons inhabitées). Le contrôle se veut ainsi préventif et tend à signifier aux personnes concernées que le lieu dispose de certaines règles qu'il convient de respecter. « *L'autre jour, il y avait des squatteurs qui s'asseyaient sur le toit du garage. J'ai tout de suite prévenu le propriétaire et il est venu tout bien fermé. On veut pas qu'il y ait de squatteurs parce que sinon, ça va dégénérer. Bon, la plupart ne font rien mais ceux qui ont 17 ou 20 ans, ceux là, on sait jamais trop...* ». Toutefois, cette appropriation soulignent l'attractivité et la paisibilité du lieu que les habitants souhaitent préserver et entretenir.

d. Singularité du site et attitudes d'appropriation

Se sachant privilégiés d'une certaine manière, par un cadre de vie, une vue et une tranquillité que d'autres quartiers de la ville n'ont pas, les habitants des berges manifestent à travers ces attitudes de contrôle social la singularité du site. Les habitants signalent ainsi sa spécificité par les commodités qu'ils procurent. Habitant à proximité d'une rivière, bordée d'arbres et de verdure, dans un calme, certes relatif mais néanmoins tangible à certains heures ou saisons de l'année, le privilège est vécu comme une « chance » qu'il convient de préserver. Concernant peu d'habitants et d'habitations, la proximité du parc et la végétalisation des bords de l'Arve constitue une plus-value qualitative indéniable pour des résidences, orientées de surcroît plein sud, qui donne le sentiment d'être à la fois en dehors de la densité urbaine et d'une minéralisation monotone, tout en étant proches de nombreuses commodités urbaines. La présence d'un castor, réintroduit artificiellement par un habitant de la ville, aménageant son terrier sur les bords de l'Arve, rajoute symboliquement un argument plaidant en faveur d'une qualité de vie supérieure à d'autres zones de la ville.

e. Temporalités

Les densités de fréquentation s'inscrivent dans des plages horaires liées à la vacance d'autres activités notamment professionnelle ou scolaire. Les pauses méridiennes comme les sorties du bureau ou de classe engendrent des afflux plus conséquents d'utilisateurs du site. Signalons toutefois que le parc ne semble pas plus occupé sur les journées de disponibilité telle que le mercredi après-midi (les observations n'ayant pas été faites le week-end ou pendant les vacances estivales). Il semble également utile de rappeler que la fréquentation du site suit également le cours des saisons, avec un accroissement d'usage, pendant les périodes tempérées, où seules les usagers de passage et sportifs maintiennent une présence sur le site. Ainsi, au cours de ces observations, il n'a pas été constaté de fréquentations notables faites par des mamans avec enfants en bas âge ou par des retraité(e)s, ou de personnes sans activités, chose que l'on remarque fréquemment dans les parcs publics. Le calme très relatif du lieu comme sa petite taille ne permettant pas d'accueillir une population nombreuse représentent des facteurs d'explications de leur absence.

12 3. PROPOS ET COMMENTAIRES DES USAGERS SUR L'APPRECIATION DU LIEU

II- AMBIANCES

Au-delà des usages sociaux, existent une matérialité et un agencement physique du site qu'il convient d'explorer pour en souligner la spécificité. Le recours à la notion d'ambiance urbaine permet en effet « *de mettre à l'épreuve du sensible nos manières d'habiter et de concevoir le monde contemporain. En introduisant le sensorium humain au cœur du questionnement sur les espaces architecturaux et urbains, il s'agit d'éclairer sous un jour nouveau les modes de conception et de fabrication de l'environnement construit, de donner toute sa place à l'expérience habitante et aux situations ordinaires de la vie urbaine, de prendre la mesure des mutations écologiques, sociales et esthétiques des villes*¹ ». La notion d'ambiance permet donc de qualifier les usages d'espaces urbains en prenant appui sur un substrat sensible qui guide l'analyse sur la perception. Cet angle d'approche met en exergue d'autres dimensions qualitatives que les entretiens ou les relevés d'usages n'expriment pas systématiquement.

1. L'expérience du site



Faire l'expérience du site s'inscrit dans une mise à l'épreuve sensorielle prenant en compte les temporalités comme la considération des répartitions physiques des différents éléments qui composent le site. Sur ce point, l'espace du site se comprend comme un dispositif, au sens de Giorgio Agamben, à savoir « *tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants* ». La composition architecturale du lieu, les différentes constructions physiques matérielles en présence (tunnels, pont, escaliers, banc, chemins, passages goudronnés, panneaux de signalisation, compositions jardinières, sols, matériaux et revêtements) comme les différents espaces végétaux naturels (arbres, plantes des bords de berges ou « mauvaises herbes ») ou artificiels (pelouse, compositions florales) participent à l'expérience du lieu et modèlent ainsi les usages qui en sont fait. L'approche sensible permet ainsi d'obtenir une description du lieu plus fine que le seul relevé des usages qui y sont pourtant associés. Une observation d'ensemble permet ainsi de caractériser le lieu avec les éléments suivants :

– D'une part, la taille réduite de l'espace produit ne permet pas d'accueillir de nombreuses personnes et ne laisse place qu'à un nombre limité d'usages ou de résidence. La relative exigüité du lieu engendre une trop

¹ Qui parle ?

grande proximité physique entre des personnes qui ne se connaissent pas et n'invitent pas à profiter du lieu du fait de ce manque d'espace. De plus, les places assises du banc étant limitées, les usagers vont chercher d'autres surfaces planes pour développer leurs sociabilités ou contemplations. Le muret près du pont, les agrès, le dessous des arbres et les pelouses proposent un accueil assis mais sont utilisés de façon sporadiques. La grande déclivité des escaliers, leur largesse comme le passage qu'ils offrent, ne proposent pas de position assise confortable et ne sont pas utilisés en tant que tel. Ce manque de places assises accueillantes ou prévues pour ne donnent pas de grande possibilités de stationnements et accentuent la dimension traversante du lieu.

- D'autre part, le lieu est potentiellement un espace retiré des intensités urbaines (si on excepte la dimension sonore) et offre, de par son orientation cardinale, une vue sur les montagnes et la rivière, qui invite à la contemplation, au repos et au recueillement, permettant une coupure effective ou partielle avec les intensités urbaines, les occupations professionnelles ou scolaires. La proximité de la route, et l'intensité sonore qui en résulte, la circulation piétonne ou cycliste plus ou moins consistante selon les heures et saisons donnent à ce lieu un caractère ambivalent : se présentant comme un parc public, il ne présente qu'un potentiel limité en termes d'abstraction et de retrait de la vie sociale que propose d'ordinaire ce type de lieux urbains.



14

2. Ambiance thermique

L'attractivité du site est également conditionnée par l'exposition du site, à l'ensoleillement et aux températures ambiantes. L'orientation plein sud présente un fort potentiel pour les périodes printanières ou estivales mais ce même avantage peut aussi s'avérer dommageable par l'exposition à des rayonnements solaires trop intenses qui risquent de faire fuir l'utilisateur. À ce titre, les zones ombragées proposées par le site ne sont pas nombreuses. Les trois arbres présents sur le site ne procurent qu'une surface étroite et une grande partie du site peut être soumise à un rayonnement intense, plutôt désagréable voire même dangereux pour la santé. Le développement des îlots de chaleur² ne pourrait être compensé entièrement par ce site qui est lui-même

² « Les îlots de chaleur urbains (ICU) sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales. Au sein d'une même ville, des différences importantes de température peuvent être relevées selon la nature de



exposé de façon trop prononcée. Sur ce point, le parc offre, pour le piéton, une alternative évidente à l'espace minéralisé que représente la place des Allobroges, très peu voire pas du tout végétalisée, hormis quelques éléments de mobilier végétal et de compositions jardinières à l'entrée des tunnels. Le passage de la place au parc par les tunnels propose ainsi une transition thermique et visuelle remarquable par les différentes ombres et fraîcheurs qu'ils opèrent. Les écarts de température se font toutefois ressentir au fur et à mesure que l'on se rapproche de la rivière et des parties ombragées.

Ainsi, le parc présente une ambiance thermique différentielle avec un fort contraste entre sa partie exposée et ses rares parties ombragées. Les zones situées à proximité des sorties de tunnels, le sol fait d'un mélange entre goudron et de matériaux à forte capacité d'absorption de chaleur, génèrent une sensation étouffante par forte chaleur. Si la sensation diminue avec la traversée de la pelouse (notamment par l'évapo-transpiration), elle tend à s'atténuer fortement à proximité de la rivière, par le courant et les appels d'air situés en-dessus du cours d'eau. Le confort relatif qui en résulte, ainsi que le manque de zones à l'ombre, peut expliquer en partie le faible indice d'usages de stationnements.

Les bords de berges sont, quant à eux, privilégiés par une présence importante de végétaux qui assurent et proposent un confort thermique certain durant les périodes estivales, renforcée en cela par la présence de la rivière distribuant une air plus frais. Les allées d'arbres qui jouxtent les berges font office d'écran et favorisent ainsi une protection pour les habitants, ce qui a tendance à renforcer la qualité du lieu et leur attachement à leur zone d'habitation. « *Oui l'été, on sent une différence, pendant les périodes de canicules, le fait d'habiter à côté de la rivière, on sent un petit air frais, c'est appréciable* »

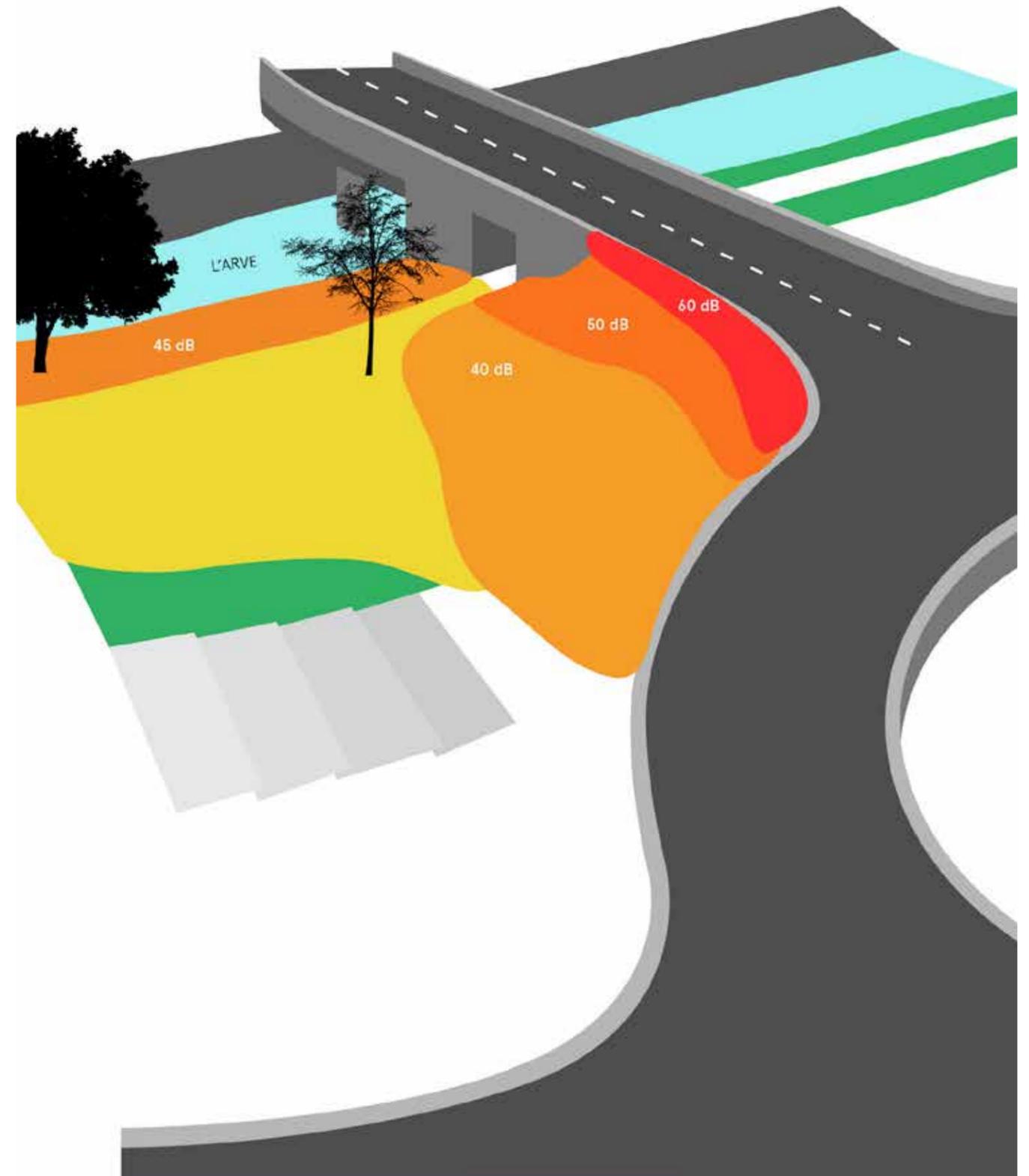
l'occupation du sol (forêt, étendues d'eau, banlieue, ville dense...), l'albédo, le relief et l'exposition (versant sud ou nord), et bien entendu selon la saison et le type de temps. Les îlots de chaleur sont des microclimats artificiels. »

15

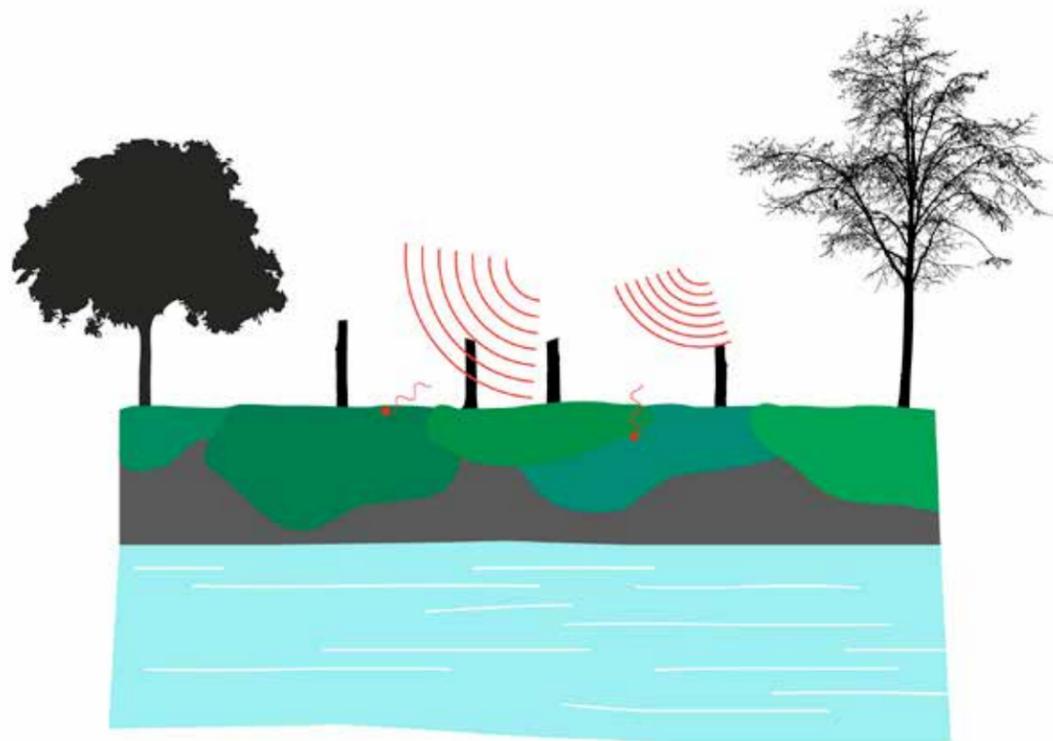
3. Ambiance sonore



L'une des ambivalences du site se présente par la proximité du site avec la circulation routière quasi continue à certaines heures de la journée. L'ambiance sonore du site est marquée par un bruit de fonds quasi permanent qui altère profondément la qualité du site. Les mesures effectuées par sonomètre démontrent ainsi des écarts de 15 db entre le bord de route et le centre du parc, avec une recrudescence de l'intensité sonore à proximité de la rivière, générée par son écoulement. Certains habitants des berges signaleront d'ailleurs la pénibilité quant à la constance des sons de l'écoulement parfois tumultueux de la rivière. L'ambiance sonore est ainsi constituée d'un composé acoustique entre circulation routière et écoulement de la rivière. Les effets de masquage sonore réciproques entre les flux automobiles et aqueux se retrouvent ainsi à proximité des zones de confort ombragées qui en font un lieu qui tend vers le calme a priori recherché. Pourtant, dans les entretiens réalisés, beaucoup de personnes ont souligné le calme et la paisibilité du lieu, chose plutôt surprenante quand on découvre l'intensité sonore et acoustique du site. Habitué à ces intensités sonores, beaucoup d'utilisateurs ne remarquent plus l'inconfort acoustique et préfèrent profiter du site sur ses autres composants et éléments d'appréciation. Les habitants des berges ont également rappelé que le traitement des plantes invasives et l'abatage des arbres et buissons situés sur l'autre berge de l'Arve, ont fait apparaître une nuisance sonore qu'ils ne percevaient pas auparavant : « Il y a deux ans, ils ont coupés les arbres et plantes en face, de l'autre côté de la rivière. Je vois, ma voisine un peu plus loin, elle a un balcon et elle peut plus rester tellement c'est bruyant alors qu'avant ce n'était pas le cas. Vous voyez la nature fait bien les choses...mais bon, voilà c'est coupé... trop coupé même ». Désormais, les habitants des berges entendent la circulation automobile, notamment à ses heures de pointe.



Relevés de niveaux sonores grâce à un sonomètre



L'abattage d'arbres le long de l'Arve a engendré des nuisances sonores (diminution de l'isolation)

cardinale du site et la vue qu'il donne à voir, ainsi que les fragments d'aménité environnementale qu'il met à disposition, suffisent pour apporter une expérience autre, qui a défaut, d'être une expérience de pleine nature, procure le sentiment et la sensation d'être dans un ailleurs, séparé, même temporairement, des exigences de la vie sociale et urbaine comme des rôles sociaux qu'elle impose. Les fréquentations collectives du parc sont ainsi nombreuses pour les usagers de longue durée, mais beaucoup de personnes seules viennent y trouver une parenthèse, un espace où se retrouver que cela soit par l'activité contemplative ou la mise à l'épreuve physique.

4. Ambiance visuelle et lumineuse

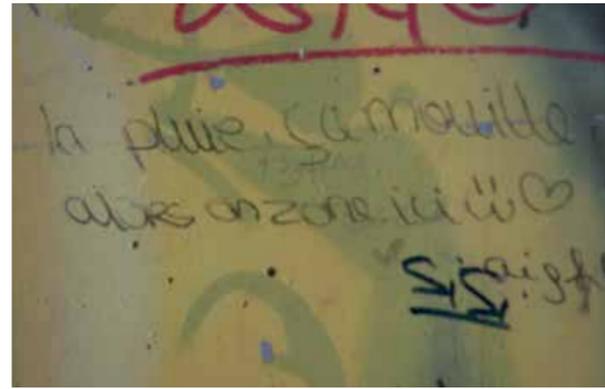
La vue proposée par le site présente plusieurs éléments visuels non négligeables qui augmentent l'attractivité du lieu (le Pont Vieux, la montagne, l'Arve, etc.). À l'image des ambiances acoustiques, l'ambiance visuelle demande en outre de masquer certains éléments du décorum (le pont routier ou les installations industrielles situés de l'autre côté de l'Arve) pour pouvoir apprécier les éléments naturels.

Le point de vue sur le Pont Vieux est ici remarquable. Il laisse à voir un élément chargé d'histoire et symbolisant une partie des mobilités de la commune entre les deux rives de l'Arve. À l'inverse, les murs adjacents des entrées de tunnels piétonniers bétonnés semblent beaucoup moins marqués par cette authenticité et historicité. Seuls les graffitis régulièrement effacés sur ses murs tendent de rompre l'uniformité du béton et de sa froideur formelle. Au sein des tunnels, tags, graffitis et inscriptions diverses, résultant de la succession temporelle des occupations juvéniles, viennent habiller les murs et marquer le lieu d'une charge historique.

D'autres inscriptions viennent compléter l'ambiance visuelle par la transmission d'informations et ou de prescriptions d'usage du lieu aussi bien en termes d'utilisation des agrès qu'en termes de parcours des pistes cyclables ou piétons. D'autres informations de nature préventive visent à signaler les usagers en cas d'inondation. En tant qu'espace public, il n'y a pas ici de surcharge informationnelle ou d'interdits particuliers, le parc est laissé à la libre appropriation de ses usagers.

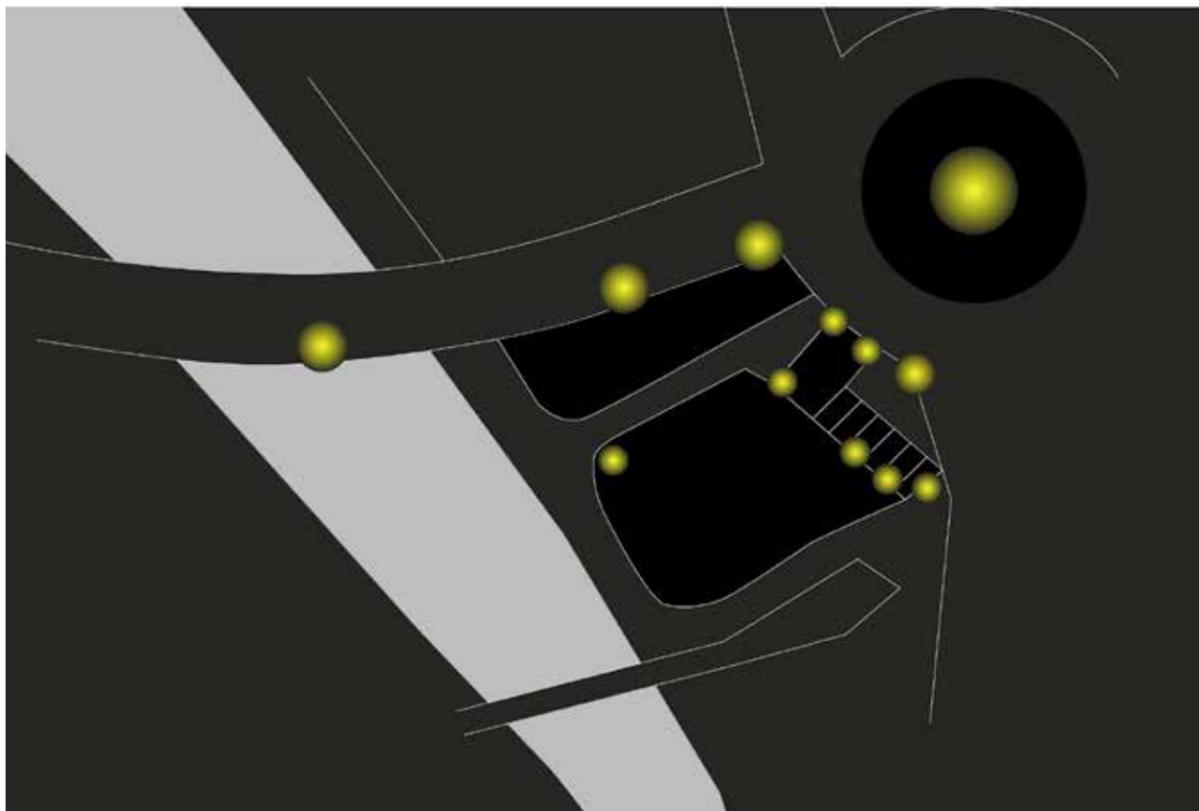
Dans sa phase nocturne, l'éclairage public du parc concentre la luminosité à proximité de l'entrée des tunnels avec quelques dispositifs lumineux au centre des pelouses. L'essentiel de la lumière provenant du mât lumineux situé au centre du rond-point routier. L'entrée du second tunnel faisant accéder à la piste cyclable





est quant à lui éclairé, mais son approche est bien obscure, seulement éclairée par les dispositifs éclairant la route située en-dessus. L'éclairage des bords de berges est assurée par des lampadaires situés à proximité de la rivière. Cette concentration lumineuse aux abords du parc laisse plusieurs zones dans la pénombre puis dans l'obscurité, notamment aux abords de la rivière ou pour la traversée du tunnel des bords de berge. Cet éclairage non homogène entre le différentes zones du parc génère une ambiance lumineuse peu propice à un usage nocturne autre que confidentiel. À ce titre, bien que nous n'ayons observés que peu de stationnements ou de passages nocturnes ou crépusculaires dans l'espace du parc (ballades tardives ou canines essentiellement), il a souvent été mentionné, lors des entretiens, des stationnements de personnes profitant justement de la discrétion et de l'obscurité du parc pour se réunir dans cet endroit isolé de la ville. Les fantasmes quant à la nature de leurs réunions laissent place à un tout un imaginaire nocturne d'usage des lieux mais dont la véracité n'est pas confirmée par l'ensemble des usagers.

Les projets de valorisation lumineuse à plus ou moins long terme du Pont Vieux laissent entendre une modification des ambiances lumineuses sur le site, et a fortiori, suggèrent l'émergence d'usages nouveaux : « *Le vieux pont est très fatigué, on va essayer le mettre en valeur et le retaper car c'est un ouvrage du Conseil départemental qui va nous être rétrocédé et ça va permettre de mettre indirectement en lumière les bords d'Arve* » (DGST Mairie de Cluses).



Alternance de zones éclairées et dans l'obscurité

5. Ambiance tactile et kinesthésie du site

Les sols et revêtements du site offrent au piéton ou cycliste une diversité de matériaux : goudron, gravier, gazon, surface bétonnée, pierre marbrée des escaliers. À cela s'ajoutent différentes déclivités (alternances entre surfaces planes ou en pente) qui expliquent certains types d'usages de stationnement : les jeux de pétanque ou le fait pour les enfants de s'amuser avec la pente avec des jeux de glissade.



Certains revêtements de sol se détériorent. À la sortie du tunnel d'accès et sur les escaliers, le bitume utilisé nécessite des réfections que la commune ne réalise pas en fonction des priorités qu'elle se donne. De la même façon, certaines briques des murets ou des escaliers se descellent et se retrouvent au milieu du passage. Ainsi la dispersion des graviers sur le bitume fait également peser un risque de chutes ou de glissades éventuelles pour les usagers déambulant à une certaine vitesse. Lors de l'aménagement du site (1992), le choix qui a été fait de prendre ce type de bitume ne semble pas adapté. Le technicien maintenance et espaces verts explique cette caractéristique de la façon suivante : « *ce sont des bitumes spéciaux, pas très épais, et dès qu'on roule dessus, ça ne tient pas... nous, on peut pas le réparer car on mettrait du mortier mais ça marcherait pas... C'est un bitume spécial qui a été choisi, ils ont du voir ça dans le Midi, car les pierres de jointures utilisés, c'est des pierres de Corse mais le problème c'est qu'elles se fendent avec le gel et dégel, c'est pas fait pour ici... ces revêtements, c'est pareil, ça va peut être dans le sud mais ça va pas ici, ça vieillit mal* ». L'entretien du site, pleinement réalisé sur les questions de propreté et de gestion des espaces verts, demande de considérer la détérioration par l'usage ou le temps. **La conception des espaces verts et leur entretien nécessite de prendre en compte des matériaux adaptés au climat, car ces derniers permettraient une fréquence d'entretien et des coûts moins importants.**

6. Le bien être, un atout et un potentiel d'attractivité pour les cœurs de ville

La composition du site comme les différents incitations à son usage le définissent comme un espace davantage dynamique que statique, favorisant la marche et la course, le déplacement piéton comme cycliste mais

n'engendrant que peu de stationnements ou d'assises confortables permettant une appréciation durable de son cadre et de sa vue. L'ambiance sonore et thermique contribue à son faible usage en termes de résidence longue et les bords de berges près du parc, peu aménagés, ne sont que sporadiquement usités. La présence de nombreux végétaux et la difficulté d'accès à ses mêmes bords interdisent ou rendent difficile une occupation plus conséquente, associée certainement, à une crainte de montée des eaux ou de chute dans le cours d'eau. Devant le manque d'aménagement des berges, les quelques pêcheurs qu'on nous a signalés semblent pratiquer leur activité en amont du site, trouvant des lieux plus adaptés à cet exercice, aux endroits, entre Cluses et Magland où la piste cyclable est interrompue. Par contre, le grand usage qui est fait du site par les sportifs (piéton comme cycliste), les promeneurs et les ballades d'animaux de compagnie signalent l'attrait et l'intérêt du site, comme les voies sur berges pour l'activité physique. Plus généralement, la présence de tels lieux de circulation au cœur même de la ville apportent une rupture évidente vis-à-vis des intensités urbaines et ce quand bien même ces lieux sont situés à proximité de ces dernières. L'exemple du parc est ici éclairant : **sa situation dans le nœud routier n'incommode qu'une partie infime d'usagers, l'essentiel étant de trouver et d'éprouver une expérience de la ville différente quant à ce qui peut y être vécu ou pratiqué par ailleurs.**

La demande de terrain et de lieux propices au bien être en ville par la réalisation d'activités de plein air, intenses (sportives) comme douces (marche), physiques comme contemplatives s'exprime à travers les discours des habitants. Certains considèrent même le site et les bords de berges comme une chance pour la ville, qu'ils considèrent comme dense du point de vue urbain, avec une forte concentration de circulation automobile et une possibilité de s'en extraire qui demande organisation et temps de déplacement automobile, qui n'est pas toujours réalisable, notamment pour les personnes en activité professionnelle. Les résidents des bords de berge soulignent le privilège d'habiter dans un cadre comme celui ci, qui tranche radicalement avec les autres quartiers de la ville, beaucoup plus minéralisés et où le retrait n'est guère envisageable. La possibilité de s'extraire de la ville, du domicile, du travail ou plus généralement des pratiques urbaines convenues (commerces, administrations, loisirs récréatifs...) renforce l'idée et le besoin qu'ont les habitants de trouver des espaces où se retrouver et se ressourcer de façon individuelle. La plupart des pratiques sont des expériences urbaines se réalisant de façon collective, dans la multitude et le regard d'autrui. Le sport est à cet égard une confrontation avec soi même et les observations ont amené maintes fois le constat que la plupart des activités réalisées sur site se réalisent de façon individuelle, hormis pour les adolescents ou les jeunes adultes, qui trouvent en ces lieux des expériences de sociabilités utiles à la construction identitaire. Les sorties en famille ou en couple, avec les collègues de travail existent bien entendu mais se font avec l'objectif de retrouver ou de se retrouver dans un cadre hors domicile qui ne soit ni du travail ou ni des expériences de consommations ni des expériences demandant d'afficher des rôles sociaux. La demande de tiers-lieu mise à disposition par la ville, qui ne soit pas soumise à une consommation marchande représente à bien des égards un potentiel d'attraction ou de maintien dans la ville. Le parc comme les bords de berges adjacentes sont des options d'aménités pour le centre-ville dans la mesure où ils proposent des expériences autres, mis en avant par la présence de la rivière, des végétations luxuriantes (qui ne sont pas perçues comme invasives par les habitants) et de la vue sur la Cluse et ou sur les massifs montagneux environnant le site.

III- APPROCHE MUNICIPALE DES ESPACES VERTS COMME ESPACE DE CONTRAINTES

L'étude des usages existants invite à considérer l'intérêt des habitants pour des espaces autres que seulement urbains à proximité de leur habitat ou de leur travail. Toutefois, face aux usages décrits, le discours de la municipalité témoigne d'une vision différente de l'espace vert : son utilité sociale indexée à des contraintes économiques, organisationnelles et environnementales. Cette différence entre usages constatés et intentions municipales révèlent les contraintes relatives au développement des trames verte et bleue en milieu urbain.

1. La végétalisation comme décor urbain



La participation de la ville de Cluses à l'expérimentation TVB s'inscrit dans la volonté d'insérer ses résultats dans leur prochain PLU. L'aménagement de l'espace étudié ayant été finalisé, l'étude TVB s'inscrit davantage dans un partage d'expériences qui servira de laboratoire pour les prochains projets d'aménagement ou d'actions futurs en matière d'environnement. De fait, l'attente est grande pour savoir quelle sera la place des corridors écologiques dans le tissu urbain suite aux résultats de l'étude. La compréhension quant à l'insertion de ces corridors ne semble pourtant pas acquise considérant que la ville n'est pas concernée, situant ces derniers à l'extérieur de la ville : « *De notre côté, on n'est pas contraint par tout ce qui est corridors écologiques... c'est plus sur les coteaux... sur la commune elle-même, on est pas concerné à ma connaissance, ils se situent sur la coteaux mais il y en a pas de remarquable. C'est pas une problématique prégnante sur le territoire. Il n'y en a pas sur le tissu urbain.* » (DGST) La possibilité d'assurer des continuités écologiques au cœur de la ville ne semble pas en projet et les espaces verts existants, pouvant y contribuer, ne sont pas perçus comme des liens potentiels. La distribution des espaces verts est ici envisagée de manière discontinue, en alternant le minéral et le végétal dans des proportions suffisantes au regard des activités économiques, des mobilités et des espaces résidentiels. « *On appelle Cluses la ville prairie... on s'aperçoit que dans la ville, on est aux alentours de 30ha d'espaces verts sur les 1000 de la commune. C'est une commune qui dès que l'on remonte vers les Noirets ou les Coteaux, on en retrouve pas mal... alors c'est pas des espaces verts mais des prairies. On a pas une ville minérale. Quand on voit l'avenue Clemenceau, on a beaucoup d'espaces verts qui sont... on voit beaucoup d'arbres, on a un beau patrimoine arboré, on est pas en reste d'espaces verts...* » (DGST). La proportion réduite d'espaces verts à Cluses (3% de sa superficie) et l'appréciation de leur gestion par les habitants semble justifier un investissement raisonné en matière de politiques. « *Je pense que l'ensemble des Clusiens est satisfait de la densité végétale qui est très importante. Les jurys des Villages fleuries soulignent cela, c'est une ville qui est très arborée, très verte et autant voire plus dans les quartiers difficiles. Quand je regarde des quartiers prioritaires d'autres villes, il y a des étendues avec un bon état de végétalisation et des végétaux qui ne sont pas sénéscentés ou dans un état déplorable, on est sur quelque chose de simple et de sobre, il y a pas de fleurissement, on fait pas de massifs genre Versailles mais on est dans quelque chose de très acceptable et je pense que les habitants et les élus sont très sensibles à cela car ça permet de garder dans un environnement fortement urbanisé avec une population parfois, certes difficile et nombreuse, une intimité. Les gens*

sont quand même dans une intimité mais qui leur permet de vivre convenablement. Je crois que les gens sont contents de la diversité verte. » L'espace vert se veut ici fonctionnel, rationalisé et investi dans les différentes « plus-values » qu'ils contribuent à produire : « On a parfois l'impression qu'il y a toujours une bonne raison derrière l'absence ou la présence de végétal. On sait tous que sur des voies à forte circulation, on va entretenir des haies entre deux voies, c'est pas forcément facile donc ça sert pas à grand chose... et puis surtout, c'est bien de planter du végétal mais derrière il faut l'entretenir et franchement, il y a des haies où je me demande à quoi elles servent vraiment. Donc sur la commune, je suis plus sur une rationalisation... concentrons nous sur des espaces où il y a une plus-value. On nous a dit dans d'autres communes, ça sert à rien d'en avoir partout, il vaut mieux en avoir un petit peu, qualitativement dans chaque quartier et le reste... ça sert à rien... d'avoir de la haie derrière une glissière en bois sur la route départementale... quelle plus-value ça apporte si ce n'est d'avoir des canettes, des paquets de chips que jettent les gens et que la haie vient arrêter ? Aujourd'hui, on pense davantage à minéraliser certains espaces mais les espaces où il y a un intérêt pour faire du végétal ou du jardin d'agrément et bien, là, on met le paquet. C'est en tout cas ma philosophie. » (DGST)

Cette approche se veut en opposition avec les pratiques de la municipalité précédente qui bien souvent ont contribué à des incohérences dans l'aménagement des espaces végétalisés. « Disons-le, certaines haies étaient installées là car le propriétaire était le copain du maire. » (Responsable Service Espaces Verts).

Fonctionnaliser l'espace vert revient également à instrumentaliser le végétal pour la communication municipale : « Depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, on commence à mettre des compositions florales thématiques avec la traduction d'événements d'actualité comme l'Euro dans cet espace mais aussi les JO pour la place devant la Mairie, on a eu aussi le tour de France... Mais c'est depuis peu qu'on fait cela, qu'on met du décor dans les espaces verts. On s'en sert pour faire de la communication politique plus locale : comme la ville de Cluses soutient le sport paralympique ou pour le salon du livre. L'espace devant la mairie mute pour coller à l'actualité nationale, internationale ou clusienne. On se sert de ça car on veut dépasser l'idée de seulement couper la pelouse. Là, on ajoute du décor derrière, on ajoute de la signification. » Les espaces verts ont vocation à esthétiser la ville et à agrémenter le tissu urbain par une atténuation de sa minéralisation. **Le végétal comme instrument de correction ou d'atténuation des minéralisations abusives démontre l'une de ses fonctions dans l'espace urbain : décorer la ville au moyen du végétal dans cette fonction univoque.**



L'approche se concentre dès lors dans la valorisation des espaces existants avec la volonté de maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants tout en montrant à ces derniers les efforts qui y sont consacrés. Le végétal est ici compris essentiellement dans sa dimension visuelle, l'espace vert devenant un instrument signifiant, parmi d'autres.

« La rationalisation passe par une sectorisation plus fine ou on va mettre du végétal, avec des espaces bien identifiés. Le jardin Carpano en sera un, le parc des Esserts en sera un autre... ; après, on se dit qu'est ce qu'on fait ? Est qu'on se concentre ou est ce qu'on se dit la place du végétal, c'est pas nécessaire et que peut être on préfère des plantes ou de la jachère fleurie qu'on laisse vivre toute seule car on a pas besoin d'entretenir... la rationalisation elle est obligatoire car on ne peut plus faire comme avant, c'est à dire d'avoir des lieux remarquables, c'est à dire comme le parc de l'Europe, car on l'a valorisé pour l'Euro2016 mais demain... voyez si on avait écouté certains élus, on aurait eu un skate parc à la place... je préfère avoir 4 ou 5 lieux où les gens s'arrêtent avec une vraie pédagogie plutôt que d'avoir de la quantité de partout... 3000 arbres à élaguer, à remonter à abattre et que si on le fait pas, on pense qu'on les entretient mal et qu'on fait mal notre travail et parfois il vaut mieux peut être en supprimer quelques uns parce que là où ils sont placés, ils font plus de dégâts et se concentrer sur des espaces plus remarquables... »

Certains végétaux n'auraient pas de fonctions autres que décoratives à l'image des haies de séparation des voies de circulations. Pourtant l'entretien des espaces verts ou la possibilité d'envisager une végétalisation accrue affronte la logique des coûts et des moyens, qui conditionne, selon eux le développement voire même l'existence de trames vertes ou bleues dans ce contexte urbain.

2. Le management des techniciens : la maintenance du « vert »

La maintenance du "vert" représente un coût non négligeable pour la commune, en termes d'entretien du végétal d'une part (par exemple les dégâts occasionnés sur la chaussée par la pousse de racines d'arbres ou sur les berges de l'Arve par la renouée) et de gestion des compétences, d'autre part. L'objectif de rationalisation des coûts impacte l'organisation du travail et les habitudes du métier de jardinier. « On est obligé de penser les choses différemment, avant on avait la possibilité notamment sur l'entretien, sur la « maintenance » de faire un peu ce qu'on voulait et maintenant avec les différentes interdictions... on a lancé un plan désherbage pour faire un gestion différenciée de nos espaces verts, le traitement phyto n'étant plus autorisé, et maintenir un entretien différent. Alors, on a pas été assez précautionneux mais on sera prêt pour 2017 pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires. On va améliorer la communication car on sait très qu'il va falloir expliquer des choses sur le pourquoi on ne coupe plus à ras mais il faudra expliquer aux gens pourquoi ce n'est plus le cas, pourquoi on laissera dans les parcs et autour des arbres, on laissera la nature reprendre ses droits, et expliquer pourquoi on laisse deux brins de mauvaises herbes sur le trottoir. »

L'apparition des nouvelles normes réglementaires interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires reconfigure l'organisation et les principes de l'action municipale. Les interventions sont essentiellement liées au nombre de postes et employés dédiés aux espaces verts qui limitent les possibilités d'intervention et le développement d'autres manières de penser la végétalisation urbaine. « Les contraintes de gestion sont d'abord financières.. ça veut dire d'abord sur l'investissement et sur le fonctionnement du service, si on pouvait avoir 50 personnes alors qu'aujourd'hui ils sont à moitié de cela... pour prendre un exemple, le parc Carpano, on l'a fait en régie, ce sont les agents qui l'ont fait car il était laissé à l'abandon, il y a une contrainte financière qui est assez forte parce qu'on ne peut pas se permettre aujourd'hui d'aller plus loin sachant que sur le même nombre d'hectares va être plus contraignant qu'avant à partir de janvier 2017. Parce que le traitement phyto, on le faisait une fois ou deux et maintenant on devra le passer plusieurs fois, parce que c'est aussi que cette gestion différenciée, on aura pas les habitudes, il faudra les prendre, on va emmagasiner les nouvelles techniques avant de penser à faire... Le parc des Esserts, on pourrait faire un magnifique parc mais il y a pas le budget pour faire ça... ici, nous sommes contraints par le nombre de personnes que nous avons au service espaces verts, par le budget qui nous est alloué. Là on a besoin de savoir comment intégrer les nouvelles pratiques et méthodologies, on va se laisser 6 mois ou un an pour savoir si on y arrive déjà et si c'est le cas, savoir si on peut faire autre chose, ou faire mieux en tout cas. »

L'action des politiques municipales en matière d'espaces verts porte ainsi sur une esthétisation de la ville par le végétal. Il représente un effort consenti a minima en fonction des contraintes et ressources disponibles pour la commune. Pourtant, face à l'interdiction réglementaire d'utilisations de produits phytosanitaires, les changements de professionnalité des agents en charge de ces espaces (techniques, savoir-faire, expériences, habitudes) représentent un enjeu d'importance à court terme pour la commune et le service dédié.



temps d'adaptation de la part des agents. Les 6 mois prévus à cet effet sont autant de temps qui vont permettre de penser la suite des interventions potentielles sur les prochains aménagements. Ainsi, l'application des principes de gestion différenciée mise sur un retour à des pratiques originelles du métier de jardinier : « Les agents, on cherche des moyens de les motiver d'autres manières car les salaires dans la fonction publique sont gelés... ce qui peut les motiver, c'est quelque chose de plus nature, c'est à dire au lieu de tailler les haies au cordeau, au carré ou au rectangle... certes le métier est pénible et vous n'avez pas le même salaire que dans le privé mais on travaille au sécateur, et on revient aux fondements même du métier de jardinier. L'idée c'est de revenir à leur métier de base. » Retrouver les fondamentaux et leur donner davantage de créativité dans les compositions végétales sont les arguments avancés pour requalifier le métier suite aux changements de pratiques.

Pourtant, l'organisation des pratiques professionnelles ne s'effectuent pas seulement sur un changement d'habitude dans le cœur du métier mais aussi sur une remodulation des principes directeurs davantage tournée vers **une déspecialisation des savoir-faire et une demande de polyvalence** qui provoque parfois une résistance de la part des agents, voire même une souffrance pour certains d'entre eux. Cet employé communal témoigne : « Au niveau de l'organisation moi, j'aime bien quand le travail est programmé et là, il faut faire tout, tout de suite, c'est leur politique où ils nous ont dit d'être réactifs avec des changements permanents entre ce qui est prévu dans la semaine et ce qui se fait et qui change au dernier moment. Leur politique c'est qu'au niveau des services, avant chacun faisant son truc, maintenant tout le monde fait tout. L'autre jour, il y avait un gars des espaces verts qui montait un chapiteau... moi, ça me choque, que chacun fasse déjà son travail. Là, il y a un gars des espaces verts qui est resté deux mois au service bâtiment à monter des cloisons. » La réduction des moyens financiers et la réorganisation des services à contribuer à éclater la division fonctionnelle du travail, demandant polyvalence et adaptabilité des agents, souvent en activité pour la commune depuis plus de 20 ans. De plus, l'utilisation de la sous traitance pour compenser le manque de moyens humains augmente le sentiment d'une déconsidération des savoir-faires et des expertises sur le terrain des pratiques professionnelles : « Pour la mise en place des agrès, l'élu qui a fait le truc, il est passé directement par l'entreprise et il s'est pas appuyé sur nous. Il y a un autre élu qui lui a dit « mais pourquoi vous leur demandez par leur avis et nous on est au couant de pas grand chose. » Cette répartition en fonction des besoins immédiats de la commune implique de prélever des agents pour les placer dans un autre service technique, ce qui est dommageable en terme de cohérence et de durabilité des missions de chacun. La réorganisation des services municipaux, comme le temps que demande les réajustements des pratiques des agents suite aux nouvelles réglementations, peuvent ainsi constituer des freins dans la mise en place d'une approche nouvelle type TVB exigeant une démarche globale que les contraintes temporelles et financières ou celles liées à la mandature ne facilitent guère.

La logique d'immédiateté et d'adaptabilité en urgence qui prévalent dans l'organisation des services suggèrent une approche court-termiste qui ne pense pas la complexité des différents domaines d'amélioration du cadre de vie et des manières d'habiter la ville. L'argument économique et rationnel mis en avant évoque les contraintes et ressources disponibles pour la ville mais ne se permet pas de penser le temps long d'implantations d'espaces autres, utiles au confort et à la réalisation d'urbanités nouvelles, induites par les changements de modes de vie et les mutations des habitants dans leur rapport à la ville.

3. Les espaces verts : contrainte ou potentialité pour le développement urbain ?

La ville est contrainte spatialement par les différents axes routiers et l'intensité de circulation qui existe dans la vallée. La prédominance de cette problématique imprègne donc le discours environnementaliste. Les enjeux relatifs aux transports et à la réduction des pollutions atmosphériques préoccupent davantage l'élu en charge des questions environnementales et des mobilités. Ce dernier voit dans la TVB un potentiel d'attractivité et d'amélioration qualitative du cadre de vie correspondante aux mutations des arts de vivre la ville. « La TVB, si on veut mettre en place un SCOT, il faut y passer, il va falloir avoir des idées précises et les mettre en œuvre. Il y a des choses qui existent déjà mais d'autres où il va falloir se bouger et être innovant. En trame verte, pour tout ce qui est cheminement doux, pour passer de secteur en secteur, il y a certaines choses à mettre en place avec des investissements alors que c'est de plus en plus difficile de trouver des idées... sans stratégie électorale en se disant, on le fait car on en a besoin, c'est pas rien parce que ça va agrémenter la vie des gens mais aussi parce qu'il y a une évolution des mentalités et ces gens là vont évoluer, on le voit au niveau des déplacements, car on voit des générations qui ont pas le permis et des gens qui prennent des moyens différents pour se déplacer et qui essaye de limiter les déplacements en voiture. » Les efforts de la commune en la matière sont nombreux dont, entre autres, l'inscription de la commune dans un Agenda 21, le soutien au covoiturage ou comme l'est, entre autres, leur participation à l'expérimentation CAUE sur la TVB. Cette dernière n'est pas ici comprise de façon prononcée comme support potentiel de préservation de la biodiversité mais appréhendé

Paradoxalement, l'interdiction réglementaire d'utilisations de produits phytosanitaires pourrait impacter l'organisation du travail entre les agents en charge de ces espaces, en termes de compétences techniques ou de savoir-faire relatifs au végétal. « L'impact sur les nouvelles méthodes de traitement ? Ça impacte surtout au niveau humain, les agents communaux ont été formés et formatés pendant des décennies à un certain mode, c'est à dire essentiellement du désherbage... il y a une mutation qui est en train de se mettre en place ou la contrainte humaine est très forte. La contrainte de l'agent qui va devoir passer tout son été derrière une machine à eau chaude ou derrière une binette, à désherber les bords de trottoir, il va falloir faire avaler ça... très sincèrement, il va falloir faire avaler ça. Mais aussi au public ou il faut que tout le monde joue le jeu avec une communication assez forte. On va avoir beaucoup de difficultés avec cette méthode là car depuis 30 ans, tous les aménagements urbains et paysagers ont été pensés en fonction du phyto. Donc on va se retrouver avec un très grand nombre de zones à traiter, on va devoir investir sur des méthodes de luttes différentes parce qu'on a plein de revêtements différents, c'est vrai que ça va être un petit peu compliqué. L'autre contrainte, c'est que l'ancien chef de service avait une vision très ordonnée des espaces verts, à la « française » très clairement, donc, il faut aussi que eux dans leurs habitudes, il faut comprendre que les encadrants ont changé comme les moyens et les méthodes, les nouvelles organisations et stratégie futures ont changé. A eux aussi de changer... » La reconfiguration du métier et la transformation des habitudes professionnelles requièrent un

comme un élément urbanistique à placer dans un PLU favorisant les déplacements doux et les mobilités intra ou extra communales : « *Sur les TVB, il faut un maillage très marqué de déplacement cycliste pour que les villes puissent se déplacer un peu. Le principe avant c'était de dire on va créer une ville pour que les voitures puissent y aller et circuler au maximum mais peut être voir aussi une évolution sur les quartiers qu'on va créer et limiter l'impérieuse nécessité du véhicule. Je reste convaincu qu'il faut faciliter le déplacement sans un véhicule personnel, ça passe par des harmonisations d'horaires, par les infrastructures, une exemplarité et par des mentalités qui évoluent, je pense que les contraintes environnementales et économiques feront que les choses vont évoluer.* » Pourtant, selon lui, l'accentuation des efforts sur les différentes questions d'ordre environnemental n'est pas évidente à mettre en œuvre dans la mesure où elle affronte d'autres contraintes liées par exemple, à la durée des mandats électoraux, qui empêchent parfois la réalisation de telles ambitions au-delà de la mandature. « *Je voudrais voir les projets aboutir pas juste deux ans avant l'élection... des projets construits pour le bien commun et pas un coup de flambage disant regarder ce qu'on a fait. La salle des fêtes construite au dernier moment et qui n'est pas adaptée, c'est pas ce qu'il nous faut. Il nous faut des réflexions de fond où les gens ne se tirent pas la couverture à eux. Il ne faut pas penser une ville mais plusieurs, pas un cheminement mais une globalité. On voit trop souvent ce genre de choses.* » L'autre contrainte réside dans les représentations des élus et des représentants politiques qui, d'un point de vue générationnel, n'ont pas tous la même sensibilité concernant les enjeux écologiques, ni la même connaissance quant aux différents apports d'une végétalisation des espaces urbains. « *On est directement confronté aux générations de ce côté-là. Personne ne se dit que les actions en direction de l'environnement sont négatives... mais ça emmerde les gens. Les générations d'après-guerre, c'est à dire une bonne partie d'élus, des gens à la retraite... ils sont pas axés sur des améliorations quelconques. Certains ont des sensibilités mais même pour ceux qui ont 50 ans, se déplacer autrement qu'en voiture et se poser au plus près du point où ils doivent arriver, ça tourne au miracle. Et ça, de ce côté-là, c'est vrai qu'on a eu un levier avec les Grenelles où il y a eu des impulsions, qui sont descendues jusque dans les communes, on avait amené de l'argent du côté des régions pour favoriser les contrats de développements durables etc, moi je crois qu'on a perdu cette dynamique sur fond de crise économique et sur fond de facilité... on est un peu revenu en arrière.* »

Les différences générationnelles de sensibilités représentent, selon cet élu, l'écueil principal qui va favoriser ou non la mise en œuvre de TVB au cœur de centres urbains préoccupés par d'autres problématiques notamment économiques ou liées au renouvellement de mandat électoral. « *Sur l'intercommunalité, il faut être très clair, il y a des conflits d'intérêts, c'est à dire que ce qui va être porteur c'est si la zone le mérite car il y a par exemple des risques de glissements de terrain ou du bois à exploiter, ça va être mis en avant et on va travailler dessus, si l'enjeu politique est une prise de position sur la voirie pour trouver une solution pour passer du tonnage ou mutualiser, on se posera moins la question de l'environnement. Ces fondamentaux environnementaux ne sont pas ancrés chez les décisionnaires. Les débats tournent courts car quand vous avez autour de la table des personnes qui ont entre 50 et 80 ans et qu'on va leur parler de faire une voie verte ou une partie de leurs électeurs ne vont pas dessus, ils se creusent pas trop le ciboulot.* » Pour cet élu, l'une des approches pouvant faire consensus réside dans l'approche pédagogique avec le développement et la diffusion de messages à caractère éducatif pouvant redonner aux habitants le goût de la nature au cœur des centres villes. Cette option pédagogique pourrait, selon lui, insuffler une sensibilité autre sur les questions environnementales davantage en direction des habitants que des autres élus. « *J'aimerais à Cluses, qu'il y ait un parcours pédagogique, il serait bien sur ces bords-là avec le niveau d'entretien qu'on peut avoir car il y a du monde qui s'en occupe d'avoir quelques arbres avec un panneau pour parler de la variété, une petite explication, une berge c'est ça, ça c'est un saule, un frêne, ça me paraîtrait utile pour qu'il se rapproche de la nature. Il y a des gens qui pensent encore que le poisson, c'est carré.* » Cette sensibilisation passerait aussi par le développement de ruches urbaines, introduisant une variété de plantes miéllifères utiles à la préservation des abeilles. D'autres idées tournées autour d'une option pédagogique serait d'introduire des flashcodes à proximité des espaces fleuris pour délivrer des informations sur les plantes et fleurs utilisés. Cette approche peut présenter selon lui des avantages en termes de sensibilisation mais qui viendrait compenser les difficultés économiques et politiques liées à l'introduction de corridors écologiques au cœur du tissu urbain. « *Les corridors écologiques en périphérie, c'est très bien mais en cœur de ville, il faut savoir comment la ville est faite car ça peut être critique, le développement floristique et faunistique dans des secteurs protégés, on sait pas trop ou ça peut nous amener. Moi, je vois autour de chez moi, j'habite en périphérie de la ville, l'apparition d'une couleuvre, c'est pas toujours très bien vécu donc il faut faire attention à la manière dont on gère les choses. Mais je suis favorable à la pédagogie et je trouve ça essentiel de montrer dans un parc ce qu'est la nature en ville. La végétalisation, ça peut être sympa en ville sur les questions d'absorption des polluants mais ça demande de l'entretien et donc un coût... les noues paysagères ça a quelque chose de très sympathique et ça passe un beau message mais il faut savoir au niveau de l'entretien comment on s'en sort.* »

Pourtant, à bien des égards, la sensibilisation des habitants aux questions environnementales se présente comme une mesure de consensus permettant d'initier un cercle vertueux de sensibilisation plus globale,

notamment celle destinée aux élus. Pourtant, l'option pédagogique comme manière de porter les questions environnementales à la connaissance des habitants, aussi louable et utile soit-elle, révèle des ambitions limitées quant aux bénéfiques nombreux que présentent les TVB. A ce titre, les arguments utiles à la sensibilisation des élus uniquement centrés sur le potentiel écologique ou urbanistique de l'introduction de TVB ne trouvent qu'un faible écho dans les logiques à la fois gestionnaires, électoralistes ou économiques qui préoccupent de prime abord les élus. Selon l'élu, le portage politique des actions TVB réside davantage dans la volonté politique et le dépassement d'intérêts liés aux échéances de mandature ou le renouvellement générationnel des élus : « *Après quand on dit qu'il faut mettre des budgets en faveur de l'environnement, si il y a un maire qui est open, ça se fait... c'est des sensibilités de génération. Un maire sensible à à cela, il va mettre ça au cœur de ses projets ou des investissements sur la gérontologie, à un moment donné, il y aura une petite touche de développement durable. Tout tourne autour de la volonté. On est en France, ce qui nous est imposé, on est des râteaux patentés, c'est toujours difficile d'imposer. Les Grenelles ont été imposés et ça a fonctionné, le français comprend ça. Est-ce qu'on aura la volonté d'imposer des choses ? Ça se passe à la tête des communes. (...) Pour que la TVB se réalise, il faut que tout le monde ait la volonté ou alors on s'en tape. Sur des communes où il y a une réelle volonté de faire avancer les projets à stratégie environnementale, ça fonctionne, il y a des choses qui se passent, pédagogie, entretien, espace raisonnée, que sais je encore...»*

à l'inverse, pour la direction des services techniques, le développement et la réalisation de telles actions peut se faire par un appui sur des expérimentations et des réussites à valeurs d'exemples dans d'autres communes qui pourrait être moteur d'actions nouvelles : « *Pourquoi pas faire des laboratoires si une étude nous prouve que dans ce coin là il y a un intérêt à préserver la biodiversité pour telle ou telle raison, qui montre qu'on peut y faire de la pédagogie par exemple sur la question des abeilles, qui montre qu'on peut laisser cet espace brut parce qu'il y a cela. Derrière, il faut qu'il y ait une vraie communication disant on laisse ça parce que l'on a une vraie richesse de biodiversité dans ce coin là... et honnêtement, je sais pas si on a des foyers de biodiversité remarquable dans certains espaces verts de la commune, ça, je suis incapable de vous le dire.* »

Ces deux orientations misant soit sur le renouvellement de la volonté soit sur l'exemplarité indiquent des possibilités de concrétisation des projets de TVB qui prennent en compte d'autres arguments que les potentiels urbanistiques ou écologiques de telles actions. Renforcer la valorisation et l'intérêt du potentiel économique que représente les TVB semble être une des manières de signifier ses potentiels d'externalisation positive par augmentation du bien être des habitants, d'attractivité résidentielle et touristique et de conservation de la biodiversité.

IV- PRÉCONISATIONS OPÉRATIONNELLES

Eclairage

- Mettre des lampadaires plus bas
- Mettre en place du mobilier qui transforme l'énergie musculaire en électricité ?

→ Green Energy Gym Technology

L'entreprise britannique TGOGC (The Great Outdoor Gym Company) conçoit et installe depuis 2008 des équipements sportifs pour un usage extérieur. Récemment elle a mis en place à Hull (Royaume-Uni) une aire de gymnastique convertissant l'énergie dépensée en électricité. L'installation est constituée de tapis de course, vélos et autres machines habituellement présentes dans les salles de gym. Chacune d'entre elles possède un écran grâce auquel il est possible de visualiser l'énergie générée. Celle-ci est ensuite utilisée pour alimenter l'éclairage nocturne de l'aire de jeu et des environs, une manière d'encourager les habitants du quartier à rester à l'extérieur après le coucher du soleil. Ce type d'installation en extérieur présente un double-avantage, il contribue au maintien des conditions physiques des citoyens — 46% des personnes sondées ont augmenté leurs capacités physiques depuis qu'ils utilisent cette salle de gym extérieure — en produisant une électricité gratuite.



Green Energy Gym Technology, TGOGC, 2008.

Ambiance sonore

- Utiliser le végétal comme outil acoustique (barrière anti-bruit pour la route / favorisant la diffusion des sons de l'Arve)
- Designer le fond de la rivière pour modifier le son de la rivière ?



Mur anti-bruit végétal, Naturawall.

Aménagement

- Utiliser des revêtements de sol adaptés au climat
- Donner la possibilité aux usagers de s'asseoir

Pédagogie

- Plan de formation à l'écologie urbaine pour les élus qui dépasse les questions de sensibilisations à l'environnement. (ex de contenu : l'écosystème)

→ Tygron

Tygron est un serious game en ligne conçu pour la planification urbaine. Les collectivités peuvent ainsi donner forme à des hypothèses en se basant sur des indicateurs de vie et les données open data de la ville. Le logiciel a prouvé son efficacité, réduisant les litiges et permettant d'augmenter les retours sur investissement des projets urbains.

Le serious game est aujourd'hui encouragé par les pouvoirs publics français et plébiscité par l'Europe : un rapport de l'European Schoolnet¹ du mois de mai 2009 recommande en effet de rendre les serious game éligibles dans les dispositifs d'aide à la modernisation de l'enseignement, et d'envisager le territoire européen comme un laboratoire d'expérience. Nombre de jeux fonctionnent dans une logique de gestion et de maîtrise des données au fil de la partie.

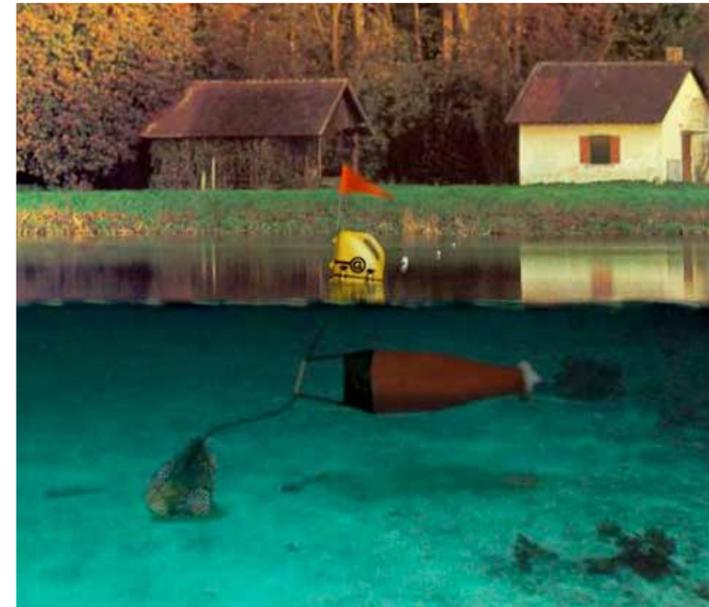


Serious game Tygron, 2005.

1. L'European Schoolnet (EUN) est un réseau de trente et un Ministères de l'Education. Les activités de l'European Schoolnet comprennent la mise en œuvre de politiques, la recherche et la mise en œuvre des innovations, la fourniture de services scolaires et l'introduction de nouvelles possibilités pour l'apprentissage et l'interaction.

→ Hydrolienne

Conçu par le designer Vincent Vandembrouck, Hydrolienne est une micro-génératrice hydraulique destinée aux habitations ou aux campements en bord de rivière. Le courant de la rivière permet de faire tourner une turbine maintenue entre une ancre et une bouée. L'intérêt de ce projet réside dans l'ajout d'un entonnoir en textile qui, sur le principe de l'effet venturi, permet d'accélérer le flux et donc d'améliorer la production d'énergie.



Hydrolienne, Vincent Vandembrouck, 2000.

→ Ecoville

Ecoville, développé par l'Ademe propose de construire une ville de 15 000 habitants en respectant les accords de Kyoto, à savoir la réduction de la pollution, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de déchets avant 2012.



Ecoville, ADEME, 2010.